



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Soixante-sixième session

Siège de l'OMS (Genève), 7-10 février 2012

DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX

1. Conformément à l'article IX.6 du Règlement intérieur et aux *Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius*, le Comité exécutif est **invité** à formuler des avis concernant les demandes d'admission au statut d'observateur d'organisations internationales non gouvernementales qui n'ont pas de lien avec la FAO ou de relations formelles avec l'OMS, comme indiqué dans les annexes.
2. Les représentants des conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS donneront des informations durant la session, sur toute nouvelle recherche qui pourrait être nécessaire concernant certaines demandes d'admission et toute condition à inclure dans le cas d'acceptation, par exemple pour des raisons de double représentation.
3. Le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS décideront d'accorder ou non le statut d'observateur aux organisations candidates en tenant compte de tous les renseignements pertinents fournis par ces organisations et de l'avis du Comité exécutif.
4. Le présent document concerne les demandes d'admission suivantes (les renseignements supplémentaires fournis dans certaines de ces demandes figureront dans les documents de séance uniquement dans la langue originale):

Annexe	Nom	Renseignements supplémentaires
Annexe 1	ALINA	CRD1
Annexe 2	USP	CRD2
Annexe 3	ENA	CRD3
Annexe 4	FEEDM	CRD4
Annexe 5	ICAAS	CRD5
Annexe 6	YLFA	CRD6
Annexe 7	AIPCE	CRD7

ANNEXE 1: ALINA

- a. Nom officiel de l'organisation en différentes langues (et sigle).

ALINA – ASSOCIATION LATINO-AMÉRICAINNE DES INDUSTRIES NATIONALES AGRO-CHIMIQUES (Asociación Latinoamericana de la Industria Nacional de Agroquímicos Inc)

- b. Adresse postale complète, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique ainsi que numéro de télex et site Internet, le cas échéant.

Adresse:

M. Renzo Cespedes Vargas

Secrétaire exécutif

Lomas de Ayarco Sur, Curridabat

(500 mètres au sud du Colegio Yorkin)

San José (Costa Rica)

Téléphones: (506) 2271-2752, (506) 2271-4184

Télécopie: (506) 2271-4184

Mobile: (506) 8319-1909

Adresse légale:

ALINA

1500 Miami Center

201 South Biscayne Boulevard

Miami, Floride 33131-9767 (États-Unis d'Amérique)

Téléphone: (305) 3586300

Télécopie: (305) 3586300

Site Internet: www.alina-latinoamerica.org

Courriel: info@alinainternacional.org

- c. Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation et mode de fonctionnement (joindre les statuts, l'acte constitutif, le règlement intérieur, les règles de procédure, etc.).

Date de création: 4 août 2003

Objectifs et domaines de travail: ALINA est une entité de développement et de services d'un syndicat d'entreprises du secteur industriel des produits phytosanitaires de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui par le biais de programmes, d'activités, de projets, de rapports, d'évaluations et d'autres actions a pour vocation de promouvoir et d'améliorer les activités d'enregistrement, la fabrication, la formulation, la distribution, la commercialisation et l'utilisation des produits phytosanitaires de ses associés. ALINA peut coordonner ses activités avec d'autres personnes physiques et juridiques, publiques ou privées de tout pays selon les principes de respect de sa propre autonomie, de liberté de critères et de subordination à l'ordre public.

Politiques de fond: ALINA se propose de promouvoir le développement et l'amélioration continue de l'enregistrement, de la formulation, de la distribution, de la commercialisation et de l'utilisation de produits phytosanitaires, de santé publique, de santé animale et autres, de ses associés. Elle cherche également à optimiser et à harmoniser des critères et directives techniques pour l'utilisation sûre et efficace des produits phytosanitaires, de santé publique, de santé animale et autres dans les différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

Mode de fonctionnement: a) représenter et défendre les intérêts communs de ses membres devant les diverses instances et autorités de chacun des pays des associés d'ALINA et des organismes internationaux, en conformité avec les principes éthiques et les règles de loyauté s'appliquant au commerce; b) effectuer des analyses, diagnostics et une évaluation de la situation et élaborer des plans d'action en commun, sur des affaires, projets, décisions et actions qui peuvent affecter les activités en cours et/ou futures des associés d'ALINA; c) développer la

communication et les échanges entre les associés d'ALINA ainsi qu'avec des tiers de manière à contribuer à la mise en place d'une assistance et de services professionnels de qualité, et ce en tenant dûment compte des règles et règlements de chaque pays auquel les associés appartiennent; d) promouvoir et appuyer l'amélioration et les initiatives novatrices dans les systèmes, procédures et conditions de fabrication et de formulation des produits phytosanitaires de ses associés en tenant compte des aspects liés à la santé humaine, à l'écosystème, à la fabrication, à la productivité agrochimique et à l'environnement commercial.

LES STATUTS DE L'ASSOCIATION SONT JOINTS.

- d. Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation et si possible, nombre de membres et noms des principaux responsables. Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays). Si l'organisation est de nature fédérale et compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, préciser si l'un des membres bénéficie déjà du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius).

TABLEAU DES SOCIÉTÉS REPRÉSENTÉES PAR ALINA

Fersol S.A.	Brésil	Michael Haradom	
Agroquímica Industrial RIMAC, S. A.	Costa Rica	Roman Macaya	
CANAPROGE Camara Nacional de Productos Genericos	Costa Rica	Rodrigo Mora	13 sociétés
Interoc S.A.	Équateur	Fernando de la Puente	
Agrocentro S.A.	Guatemala	Federico Jose Cruz	
Pharmagro S.A.	Guatemala	Michael Groos	
Químicos y Lubricantes, S. A.	Guatemala	Irving Tejada	
UMFFAAC -Unión Mexicana de Fabricantes y Formuladores de Agroquímicos A.C	Mexique	Federico Jose Escalante de la Hidalga	23 sociétés
Internacional Química de Cobre IQC	Mexique	Juan Manuel Ramirez Muro	
Tecnomy, S.A.	Paraguay	Roberto Muñoz	
Farmex S.A.	Pérou	Oscar Dibos	
Agrocasa S.A.	Venezuela	Armando Morera	
IPESA, S. A.	Argentine	Hector Di Loreto	
Agroquimicos Versa, S.A. de C.V	Mexique	Fernando Vera	
Phytocare S.R.L.	Colombie	Lilliana Orejuela	
Dinagro Agropecuária Ltda.	Brésil	Luiz Eugenio Pedro de Freitas	
Cámara de las Industrias Nacionales de los Defensivos Agrícolas- CINDA	Paraguay	Claudio Pusineri	6 sociétés

Conseils régionaux. Les régions, appartenant toutes à l'Amérique latine et aux Caraïbes, sont: Région ALINA nord: composée du Mexique, de l'Amérique centrale et des Caraïbes.

Région ALINA andine: composée du Venezuela, de la Colombie, du Pérou, de l'Équateur et de la Bolivie.

Région ALINA sud: composée de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, de l'Uruguay et du Chili.

Conformation: Les conseils régionaux seront constitués de deux représentants par pays choisis par accord mutuel entre les membres actifs de ce pays. Chaque conseil régional déterminera sa structure et ses règles opérationnelles.

e. Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.).

DIRECTOIRE

Président: Michael Haradom

Secrétaire: Roberto Muñoz

Secrétaire adjoint: Héctor Di Loreto

Trésorier: Federico José Cruz

Coordinateur: Fernando Vera

Procureur principal: Liliana Orejuela

Procureur suppléant: -

Directeurs:

Román Macaya

Fernando de la Puente

Armando Morera

Víctor Esquivel

f. Indication de la source de financement (contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions, par exemple).

ALINA est financée par les cotisations annuelles de ses membres pour son fonctionnement ordinaire; si nécessaire des contributions extraordinaires peuvent être utilisées.

g. Réunions sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activité de la Commission (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; joindre le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées).

Les membres d'ALINA se réunissent chaque année en Assemblée ordinaire, qui a lieu durant les trois premiers mois de l'année. Ses statuts prévoient également des assemblées extraordinaires. Le Conseil d'administration d'ALINA, composé de neuf membres, trois par région, se réunit deux fois par an. Les réunions ont lieu dans un pays d'Amérique latine ou à Miami (États-Unis), ALINA ayant été créée en Floride.

h. Relations avec d'autres organisations internationales: a) ONU et autres organes (indiquer le statut consultatif ou un autre type de relation, le cas échéant; b) Autres organisations internationales (joindre de la documentation sur les activités de fond).

ALINA est membre de Agrocare (Asociación Global de Productores de Industria Nacionales de Agroquímicos), qui a son siège à Bruxelles (Belgique). L'Association participe activement à la FAO et à l'OMS en tant qu'ALINA ou en tant que partie à Agrocare.

Les documents ci-après sont joints:

1. Cinquième réunion conjointe ouverte CIPAC/FAO/OMS (Cinquante-deuxième Réunion de la CIMAP et Septième Réunion de la JMPS. Bureau fédéral de la protection des consommateurs et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires (BVL), Braunschweig (Allemagne), 9 juin 2008.
2. Rapport de la sixième réunion sur la collaboration mondiale pour le développement des pesticides pour la santé publique. Organisation mondiale de la santé. Genève, 24 et 25 avril 2008.
3. Première Réunion conjointe FAO/OMS sur la gestion des pesticides et Troisième Session du Groupe d'experts de la FAO sur la gestion des pesticides. 22-26 octobre, Rome.
4. Troisième réunion conjointe ouverte CIMAP/FAO/OMS (Cinquantième Réunion de la CIMAP et Cinquième Réunion de la JMPS. Siège de l'OMS, Genève, 12 juin 2006.

i. Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

ALINA fournirait des renseignements et des avis techniques sur les questions traitées par le Comité sur les résidus de pesticides.

j. Activités antérieures réalisées pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex ou les comités nationaux du Codex pendant au moins les trois années précédant la demande).

IPESA S.A., membre d'ALINA, participe activement aux réunions du Codex tenues en Argentine, au Comité sur les résidus de pesticides, par le biais de la Chambre de l'industrie argentine des fertilisants et des produits agrochimiques (CIAFA). Par le truchement de la CIAFA, des représentants de la société ont participé activement aux réunions internationales avec le CCPR du CODEX, constituant partie de la délégation argentine. Les documents ci-après sont joints:

1. Quinzième Réunion du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, Mar del Plata (Argentine), 13-17 novembre 2006.
2. Trente-neuvième Session du Comité du Codex sur les résidus de pesticides. Beijing (Chine), 7-12 mai 2007.

k. Domaine d'activité pour lequel est demandé le statut d'observateur (Commission et/ou organe subsidiaire). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer à des fins de participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, en indiquer les raisons.

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX RELATIFS AUX RÉSIDUS DE PESTICIDES

2) COMITÉ RÉGIONAL POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

l. Demandes précédentes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, y compris celles présentées par une organisation membre de l'organisation candidate. Si le statut d'observateur a été accordé, préciser pourquoi et quand il a pris fin. Si le statut a été refusé, prière d'indiquer les motifs invoqués.

A présenté la demande en tant qu'observateur pour l'année 2007, mais la procédure n'était pas continue. Pour cette raison, ALINA essaie actuellement de régulariser la situation.

m. Langue (anglais, espagnol ou français) d'envoi de la documentation à l'organisation internationale non gouvernementale.

Espagnol – Anglais

n. Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements

RENZO CÉSPEDES VARGAS, SECRÉTAIRE EXÉCUTIF

Directeur exécutif

Lomas de Ayarco Sur, Curridabat
(500 mètres au sud du Colegio Yorkin)
San José (Costa Rica)

Directeur juridique

1500 Miami Center, 201 South Biscayne Boulevard
Miami, Floride 33131 (États-Unis)

Téléphones: (506) 2271-2752 et 2271-4184

Mobile: (506) 8319-1909
Courriel: renzoonf@racsa.co.cr
Page web: www.alina-latinoamerica.org

o. Signature et adresse:

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. V.', enclosed within a large, hand-drawn oval.

ANNEXE 2: USP

a. Nom officiel de l'organisation en différentes langues (et sigle).

United States Pharmacopeial Convention (Convention de la pharmacopée des États-Unis)

b. Adresse postale complète, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique ainsi que numéro de télex et site Internet, le cas échéant.

Siège de l'USP

12601 Twinbrook

Rockville, MD 20852-1790 (États-Unis d'Amérique)

Téléphone: 301-230-6329

Télécopie: 301-998-6798

Courriel: sdm@usp.org

Site Internet: www.usp.org

c. Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation et mode de fonctionnement (joindre les statuts, l'Acte constitutif, le Règlement intérieur, les règles de procédure, etc.). Date de création.

La Convention de la pharmacopée des États-Unis (USP) est une organisation internationale de normalisation indépendante fondée sur la science, sans but lucratif, à caractère volontaire qui a été créée en 1820. Sa mission consiste à améliorer la santé de la population partout dans le monde moyennant des normes publiques et des programmes connexes qui contribuent à assurer la qualité, la sécurité sanitaire et les bienfaits des médicaments, des compléments et des ingrédients alimentaires. L'USP fonctionne sur un cycle de cinq ans pendant lequel les membres de la Convention se réunissent pour élire le Conseil des experts (organe de l'USP chargé de prendre des décisions scientifiques sur une base volontaire) ainsi que le Conseil d'administration et les fonctionnaires de la Convention USP (le président et le trésorier).

L'USP publie le *Food Chemicals Codex (FCC)*, un recueil de normes, qui définit la qualité des ingrédients de qualité alimentaire en termes d'identité et de pureté. L'USP a récemment acquis le *FCC* de l'Institute of Medicine (IOM) des États-Unis d'Amérique et poursuit maintenant la publication du recueil avec la sixième édition et les éditions suivantes afin de continuer le travail important effectué par l'Institute of Medicine dans ce domaine. Les normes *FCC* sont à la disposition du public et portent sur des ingrédients alimentaires disponibles légalement sur le marché des États-Unis et/ou dans des pays étrangers.

Les normes *FCC* jouissent d'une certaine reconnaissance sur le plan juridique aux États-Unis et ailleurs. Aux États-Unis, un petit nombre de normes *FCC* sont incorporées dans des règlements spécifiques pour les additifs alimentaires de la Food and Drug Administration (FDA) et sont contraignantes. La conformité avec les normes *FCC* sur les ingrédients alimentaires non référencées dans les règlements de la FDA n'est pas obligatoire. Néanmoins, historiquement, aux États-Unis tous les ingrédients alimentaires doivent être de qualité alimentaire et la FDA a reconnu que les normes *FCC* établissent une qualité alimentaire « acceptable ». En outre, la FDA recommande que les normes *FCC* sur l'identité et la pureté soient incluses si elles sont disponibles dans les soumissions pour des pétitions directes relatives aux additifs alimentaires et dans les notifications sur les ingrédients alimentaires pour des substances généralement reconnues comme sûres (GRAS). Les normes *FCC* ont aussi été adoptées ou reconnues juridiquement au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Les normes documentaires du *FCC* pour les ingrédients alimentaires sont présentées sous la forme de monographies, qui contiennent le nom de l'ingrédient, des synonymes reconnus, des numéros d'enregistrement applicables (par exemple les numéros de registre CAS), une description de la substance, des propriétés, des essais et des procédures pour vérifier qualitativement son identité, et des essais et des procédures ainsi que des critères d'acceptation visant à garantir la pureté. En outre, les monographies contiennent les exigences relatives à l'emballage et à l'entreposage et dans certains cas, des renseignements sur l'étiquetage. Le *FCC* contient également des normes pour les ingrédients alimentaires utilisés pour fabriquer des compléments alimentaires aux États-Unis et à l'étranger. Les normes pour les ingrédients alimentaires décrites dans le *FCC* sont élaborées moyennant un système transparent, fondé sur la science, qui invite le public à participer au processus d'établissement de normes.

Comme il a été dit précédemment, la majorité des normes contenues dans le *FCC* portent sur des ingrédients alimentaires dont l'emploi est autorisé légalement aux États-Unis. Toutefois, certaines des normes *FCC* concernent des ingrédients alimentaires qui ont été approuvés et sont légalement commercialisés dans des pays autres que les États-Unis. Le *FCC* donne à l'industrie alimentaire internationale la possibilité d'élaborer des normes relatives à la qualité pour les ingrédients alimentaires qui sont approuvés dans une région particulière du monde et, ce faisant, encourage les innovations et les nouvelles technologies actuellement utilisées sur les marchés internationaux des produits alimentaires.

Outre le *FCC*, l'USP publie deux recueils reconnus internationalement portant sur les médicaments, les produits pharmaceutiques et les compléments alimentaires - la *United States Pharmacopeia* (Pharmacopée des États-Unis) et le *National Formulary (Formulaire National)* (*pris ensemble, l'USP-NF*). En vertu de la loi fédérale concernant les aliments, les médicaments et les cosmétiques, l'*USP-NF* est un recueil officiel pour tous les médicaments d'ordonnance, les médicaments en vente libre et les compléments alimentaires fabriqués et vendus aux États-Unis. Aux États-Unis, les médicaments doivent en général être conformes aux normes *USP-NF* pour éviter d'être considérés adultérés ou d'appellation non conforme. Les normes contenues dans l'*USP-NF* sont reconnues et utilisées dans plus de 130 pays. Ces normes contribuent à garantir une bonne qualité aux consommateurs et aux fabricants partout dans le monde depuis plus de 185 ans.

L'*USP-NF* contient une section distincte sur les normes qui s'appliquent spécifiquement aux compléments alimentaires. Comme les normes pour les ingrédients alimentaires du *FCC*, les normes *USP-NF* pour les compléments alimentaires sont élaborées selon une procédure transparente et participative. L'USP travaille avec les fabricants de compléments alimentaires pour aider les entreprises à appliquer ces normes et donc à améliorer la santé publique et à faciliter le commerce international. Les normes USP pour les compléments alimentaires contenues dans l'*USP-NF* comprennent des tests pour l'identité, la pureté, l'activité, l'emballage et l'étiquetage. En général, les monographies pour les formes pharmaceutiques des compléments alimentaires contiennent des prescriptions en matière de tests pour la dissolution ou la désintégration. Les normes *USP-NF* concernant les compléments alimentaires ont d'abord été établies en réponse aux résolutions de la Convention USP concernant les compléments alimentaires en 1990 et 1995, qui ont reconnu la nécessité de normes relatives à la qualité pour ces articles.

Les normes *USP-NF* pour les compléments alimentaires sont reconnues par la Loi des États-Unis sur les compléments alimentaires et l'éducation sanitaire de 1994 qui est incorporée dans la Loi fédérale des États-Unis sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques. Aux termes de cette loi, un fabricant qui indique "USP" ou "NF" sur l'étiquette d'un complément alimentaire doit respecter les spécifications indiquées dans l'*USP-NF*, sinon le produit peut être considéré comme d'appellation non conforme. Ainsi, la conformité aux normes *USP-NF* est nécessaire lorsqu'un fabricant de compléments alimentaires présente son produit comme répondant aux normes USP. En mai 2009, l'USP publie le *Dietary Supplement Compendium*, (Recueil sur les compléments alimentaires) qui contient des normes relatives à la qualité exclusivement pour des compléments alimentaires, y compris des tests de pureté et contenu, procédures d'analyse et critères d'acceptation. Aux États-Unis, les compléments alimentaires sont réglementés comme les aliments, bien que beaucoup soient reconnaissables comme médicaments traditionnels dans d'autres pays du monde.

L'USP vérifie l'identité, l'activité, la pureté et la qualité des ingrédients des compléments alimentaires finis par le biais de son Programme pour la vérification des compléments alimentaires et de son Programme pour la vérification des ingrédients des compléments alimentaires. Les ingrédients des compléments alimentaires qui satisfont aux exigences de vérification de l'USP – y compris une vérification des BPF, aux tests des produits et ingrédients et à l'examen des documents relatifs à la fabrication – sont autorisés à porter le libellé « Vérifié par l'USP ». Seuls les compléments alimentaires qui répondent aux critères stricts de l'USP peuvent utiliser le libellé « Complément alimentaire vérifié par l'USP » sur les étiquettes de leurs produits. L'indication « Vérifié par l'USP » sur l'étiquette d'un ingrédient d'un complément alimentaire aide les fabricants à reconnaître qu'ils achètent des ingrédients de bonne qualité à utiliser dans les compléments alimentaires qu'ils produisent. De même, l'indication « Complément alimentaire vérifié par l'USP » sur les étiquettes de ces produits assure aux consommateurs qu'ils ne seront pas trompés en ce qui concerne la qualité. La participation à ces deux programmes de vérification de l'USP est volontaire et ils sont à la disposition de tous les fabricants de compléments alimentaires dans le monde.

Outre ses normes documentaires pour les ingrédients alimentaires et les compléments alimentaires, qui sont distribués partout dans le monde aux fabricants, aux transformateurs, aux consommateurs et autres utilisateurs par le biais de l'*USP-NF* et du *FCC*, l'USP offre également, au besoin, des matériels de référence USP. Les matériels de référence sont étroitement associés grâce à des principes modernes de métrologie, à la procédure dans une spécification de monographie. Les normes de référence de l'USP sont des spécimens hautement caractérisés de substances pharmaceutiques, excipients, impuretés, produits de dégradation, compléments alimentaires, réactifs officinaux et étalonneurs des performances utilisés dans les essais visant à garantir que les articles sont conformes aux normes documentaires. L'USP offre aussi un

programme d'éducation en pharmacopée, une série de cours de formation visant à aider les fabricants et d'autres utilisateurs à comprendre et à appliquer les normes USP.

L'Annexe I contient des copies des statuts, de l'Acte constitutif, du Règlement intérieur, des règles de procédure du Conseil d'experts de l'USP et des règles de bonnes pratiques à l'usage du Conseil d'administration de l'USP 2005-2010.

d. Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation et si possible, nombre de membres et noms des principaux responsables). Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, préciser si l'un des membres bénéficie déjà du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius.

Les membres de l'USP sont des organisations qui désignent un représentant ou un délégué devant participer à des activités de gouvernance de l'USP. Ces organisations membres consistent en 126 collèges et écoles de médecine des États-Unis, 89 collèges et écoles de pharmacie des États-Unis, 54 sociétés médicales d'État, 52 associations de pharmaciens d'État, 55 organisations professionnelles et scientifiques nationales et d'État, 22 organismes gouvernementaux des États-Unis et d'autres pays, 13 organisations et pharmacopées des sciences de la santé et d'autres étrangères, neuf organisations de consommateurs et des individus représentant des intérêts publics et 22 associations nationales, étrangères et internationales de fabricants, de commerçants et affiliées. Certaines de ces organisations comme l'International Food Additives Council (IFAC) et l'Institute of Food Technologists (IFT) bénéficient actuellement du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius mais aucune d'entre elles ne représentent des intérêts de santé publique ou des activités d'établissement de normes aux réunions de la Commission du Codex ou de ses organes subsidiaires.

L'Annexe II contient une liste des organisations auxquelles il est consenti de nommer des délégués auprès de la Convention USP, ainsi qu'une liste des membres, avec le nom des collèges et universités, associations et organisations ainsi que leurs représentants ou délégués désignés.

e. Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.).

L'USP compte trois organes fondamentaux de gouvernance et scientifiques – les membres de la Convention, le Conseil d'administration (y compris les fonctionnaires de la Convention), et le Conseil des experts et ses Comités d'experts – tous entièrement composés de volontaires. Comme noté plus haut, les membres de la Convention USP se réunissent tous les cinq ans pour élire les deux autres organes, à savoir le Conseil d'administration et le Conseil d'experts. À la réunion quinquennale, les membres approuvent également des amendements à l'Acte constitutif et au Règlement intérieur et adoptent des résolutions qui donnent des orientations stratégiques à l'organisation durant le cycle de cinq ans. Une équipe exécutive, avec un personnel d'environ 600 employés de l'USP aux États-Unis, en Suisse, en Inde, en Chine et au Brésil, aide ces volontaires à formuler des stratégies, à mettre en œuvre des tactiques et à mener les opérations journalières nécessaires pour assurer la qualité, la sécurité sanitaire et les bienfaits des médicaments et des aliments.

La Convention USP est constituée de manière à ce que les membres représentent toutes les sections de l'industrie alimentaire et du système de soins de santé qui subissent l'influence des activités d'établissement de normes de l'USP et à leur tour influent sur ces dernières. Comme noté plus haut, la Convention compte environ 450 membres qui représentent les collèges et associations publiques de médecine et de pharmacie; les gouvernements des États-Unis et des pays étrangers; des organisations de professionnels de la santé, scientifiques et commerciales nationales et internationales; l'industrie pharmaceutique; les fabricants et les transformateurs d'aliments et les organisations de consommateurs. Les membres guident et facilitent le travail de l'USP en animant des débats sur des questions intéressant les professions qu'ils représentent, en votant des résolutions qui orientent les politiques et initiatives de l'USP en matière de santé publique et en élisant ceux qui dirigeront les volontaires de l'USP. Les membres informent leurs clients des activités et des questions dont s'occupe l'USP. Ils recueillent des informations et des opinions sur les perspectives d'avenir concernant l'USP auprès de collègues et des organisations qu'ils représentent.

Le Conseil d'administration (Conseil) prend des décisions qui servent à orienter les politiques, les finances et la direction stratégique de l'USP. Le Conseil est fiduciairement responsable devant l'USP et approuve son budget; il est aussi responsable de l'élaboration du Plan stratégique de l'organisation. Le Conseil comprend

deux membres qui représentent les sciences médicales, deux membres qui représentent les sciences pharmaceutiques, trois membres qui ont un rôle plus général et un membre qui représente l'intérêt public. Les hauts responsables comprennent un président, un trésorier et un ancien président. Le président du Conseil, le président et le trésorier de la Convention ainsi que le curateur public constituent le Comité exécutif du Conseil. Les membres élisent le président du Conseil chaque année. Le Conseil choisit l'administrateur de l'USP qui fait aussi fonction de membre *ex officio*, membre non votant du Conseil d'administration et de son Comité exécutif.

Le Conseil d'experts (le Conseil) est l'organe qui prend les décisions scientifiques et relatives à l'établissement de Normes USP. Les membres du Conseil sont élus par les membres de la Convention USP. Chaque membre du Conseil fait office de président d'un comité d'experts pour un mandat de cinq ans et le Conseil élit les membres des comités d'experts également pour cinq ans. L'administrateur fait office de président du Conseil d'experts et de son Comité exécutif. Le Conseil d'experts et ses comités d'experts fournissent des données scientifiques pour les produits et programmes de santé publique de l'USP.

Le Comité d'experts chargé des normes alimentaires et de l'élaboration du FCC est le Comité d'experts chargé des ingrédients alimentaires (FIEC). Cinq comités distincts d'experts des compléments alimentaires se penchent sur les questions suivantes: biodisponibilité, normes de performance, substances végétales, chapitres généraux, information et substances non végétales. Ces comités d'experts prennent part à l'élaboration de monographies, à l'examen de la qualité et à la publication d'articles internes et révisés par les pairs se rapportant aux ingrédients et aux compléments alimentaires.

L'Annexe III contient une liste de tous les comités et conseils d'experts de l'USP actuels et une diapositive illustrant la composition du Conseil d'experts 2005-2010.

f. Indication de la source de financement (contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions, par exemple).

L'USP s'autofinance en grande partie grâce à la vente de produits officinaux et de services: recueils *USP-NF*, *USP Pharmacists' Pharmacopeia* et *FCC*, normes de référence, programmes de vérification et d'éducation à la pharmacopée. L'USP reçoit également des fonds de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) sur une période de cinq ans au titre d'un accord de collaboration et des subventions allant jusqu'en septembre 2010. L'accord de collaboration finance le Programme de l'USP d'information et sur la qualité des médicaments qui aide les pays en développement à améliorer la qualité des médicaments en comblant les lacunes dans les compétences techniques des systèmes d'assurance-qualité, renforçant les mécanismes de contrôle de qualité des médicaments, et donnant aux pays les moyens d'accéder à des informations fiables sur les médicaments. L'USP a reçu une petite somme du Gouvernement des États-Unis pour créer ou mettre à jour des catégories et des classes afin de permettre aux bénéficiaires d'accéder aux médicaments au titre de la Loi Medicare Partie D. Des subventions supplémentaires parviennent d'autres organisations extérieures dont John Snow International (de mai 2007 à septembre 2011) et Population Services International (d'octobre 2007 à juillet 2011). Au total, les ventes de produits officinaux et les services représentent 95 pour cent des recettes de l'organisation et les cinq pour cent restants proviennent de subventions.

g. Réunions sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activité de la Commission (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; joindre le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées).

Les membres de la Convention USP se réunissent tous les cinq ans; 263 délégués ont participé à la réunion de 2005. Le compte rendu de la réunion de la Convention de 2005, y compris une liste des participants et les résolutions adoptées figurent à l'Annexe IV. Aucune résolution de la Convention USP de 2005 ne porte sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activité de la Commission du fait que l'USP n'avait pas encore acquis le FCC et n'est pas encore partie prenante au domaine des ingrédients alimentaires. La Convention USP de 2010 est en cours de préparation.

Le Conseil d'administration se réunit tous les trimestres. Son Comité exécutif (le président du Conseil, le président et le trésorier de la Convention, le curateur public et l'administrateur) se réunit selon les besoins. Les réunions portant sur le FCC et les questions d'ingrédients alimentaires sont traitées par le FIEC tandis que cinq comités d'experts distincts des compléments alimentaires se réunissent selon les besoins pour examiner des questions liées aux compléments alimentaires. En général, ces comités d'experts se réunissent deux fois par an.

Le Groupe consultatif spécial sur les additifs alimentaires de l'USP s'est réuni le 22 février 2007, principalement pour étudier des questions concernant la finalisation de normes pour la sixième édition du

FCC et sa publication. En 2007 également, l'USP a organisé un forum des parties intéressées aux additifs alimentaires et un forum des parties intéressées aux compléments alimentaires qui ont rassemblé des représentants d'associations commerciales nationales et internationales, d'organismes gouvernementaux et de groupements d'intérêt public pour des échanges de vues et la formulation de recommandations sur l'élaboration et l'application de normes pour les ingrédients et les compléments alimentaires. Un forum des parties intéressées aux ingrédients alimentaires, qui portera essentiellement sur des questions et des normes relatives aux ingrédients alimentaires, est prévu le 4 août 2009 au siège de l'USP. Le 21 février 2008, le 14 octobre 2008 et les 19 et 20 février 2009, le FIEC s'est réuni au siège de l'USP pour examiner l'élaboration de monographies sur les ingrédients alimentaires et passer en revue ses méthodes et procédures pour l'établissement de normes. L'USP a également organisé un atelier international sur des questions liées aux ingrédients alimentaires le 15 octobre 2008 au cours duquel des orateurs venus des États-Unis, du Canada, de l'Argentine (MERCOSUR), du Mexique, du Moyen-Orient, d'Europe, de Chine, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et du Japon ont présenté et examiné des questions relatives au marché mondial des produits alimentaires.

L'Annexe IV contient une copie des *Débats de la Convention USP de 2005*, les ordres du jour du Groupe consultatif spécial sur les additifs alimentaires du 22 février 2007, des réunions et ordres du jour du 21 février 2008, du 14 octobre 2008, des 19 et 20 février 2009 du FIEC et des listes des participants aux forums des parties intéressées aux additifs et aux compléments alimentaires de 2007. Y compris également l'ordre du jour et la liste des participants à l'Atelier international sur des questions liées aux ingrédients alimentaires, qui s'est déroulé le 15 octobre 2008.

h. Relations avec d'autres organisations internationales:

ONU et ses organes (indiquer le statut consultatif ou autres relations, le cas échéant).

En 2007, l'USP a participé à la trente-neuvième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA) en tant que membre de la délégation de l'Institute of Food Technologists, qui prend part aux réunions de la Commission du Codex Alimentarius en tant qu'observateur. En 2008, l'USP était présente à la réunion du CCFA en tant que membre de la délégation des États-Unis. En 2009, l'USP participera, de nouveau en tant que membre de la délégation des États-Unis, aux réunions du CCFA, du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF), de la Commission du Codex Alimentarius et du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU). L'USP prévoit également de participer à la réunion de 2010 du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS). L'USP coopère étroitement avec bon nombre des mêmes experts scientifiques internationaux à l'élaboration de normes pour les ingrédients alimentaires comme le font la Commission du Codex Alimentarius et ses divers comités. Surtout, l'USP a travaillé avec des experts scientifiques qui ont participé aux activités d'établissement de normes de la Commission du Codex, en particulier le CCCF, le CCNFSDU et le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA).

Autres organisations internationales (joindre de la documentation sur les activités de fond).

L'USP travaille avec diverses organisations internationales non gouvernementales durant l'élaboration de normes pour les ingrédients alimentaires dont l'utilisation est approuvée aux États-Unis et dans d'autres pays. Elle a travaillé en étroite coopération avec l'International Food Additives Council (IFAC) (Conseil international pour les additifs alimentaires), l'International Organization of the Flavor Industry (IOFI) (Organisation internationale de l'industrie des arômes) et l'International Chewing Gum Association (ICGA) (Association internationale des producteurs de chewing gum) afin d'élaborer et de fournir des normes pour les ingrédients alimentaires. L'IFAC, l'IOFI et l'ICGA bénéficient du statut d'observateur aux réunions du CCFA.

L'USP dispose d'installations de laboratoire internationales et d'un personnel scientifique dans plusieurs pays, y compris l'Inde, la Chine et le Brésil. Ces installations servent à tester les compétences scientifiques et l'état des connaissances pour répondre aux problèmes toujours plus graves affectant les disponibilités alimentaires mondiales en ce qui concerne l'adultération intentionnelle, les additifs alimentaires, les contaminants et le contrôle de la qualité des ingrédients alimentaires à l'aide des normes de référence.

i. Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

Depuis près de 200 ans, l'USP mène des activités d'établissement de normes concernant les ingrédients pharmaceutiques actifs, les excipients et les formes pharmaceutiques des médicaments. L'élaboration par l'USP de normes pour la qualité des ingrédients alimentaires à l'aide du FCC et les activités connexes pour les compléments alimentaires viennent compléter les activités de la Commission du Codex Alimentarius, et

les responsabilités du CCFA, du CCCF, du CCNFSDU, du CCMAS, du JECFA et d'autres programmes. Les Normes *FCC* pour les ingrédients alimentaires sont en grande partie examinées par le FIEC de la même façon que les experts du JECFA contribuent à l'élaboration de spécifications pour les additifs alimentaires. Les compétences scientifiques de l'USP en matière de spécifications, de méthodes d'analyse et de contaminants tant pour les additifs alimentaires que pour les aromatisants, au niveau du cadre organique de l'USP et le concours d'experts internationaux qui contribuent aux comités d'établissement de Normes USP, seront une ressource scientifique utile pour de nombreuses questions traitées par la Commission du Codex Alimentarius et ses organes subsidiaires. L'USP prévoit également la mise en place de compétences scientifiques dans les nouveaux domaines des ingrédients alimentaires tels que la nanotechnologie et la biotechnologie qui peuvent contribuer aux efforts de la Commission du Codex dans ces domaines. L'USP estime que le *FCC* peut appuyer et compléter les excellentes spécifications pour les additifs alimentaires mises au point par la Commission du Codex par le biais du *Combined Compendium of Food Additive Specifications* du JECFA. Le *FCC* est une ressource précieuse pour les experts du JECFA qui élaborent de nouvelles normes pour les additifs alimentaires sur la base des spécifications contenues dans le *FCC*. De même, l'USP dûment autorisée par la FAO, a incorporé les spécifications du JECFA concernant les additifs alimentaires dans les monographies du *FCC*. Ces efforts de collaboration permettent d'économiser du temps et des ressources tant au JECFA qu'à l'USP concernant l'élaboration de normes pour les additifs et les ingrédients alimentaires. L'USP estime que sa participation en tant qu'observateur auprès de la Commission du Codex et de ses organes subsidiaires renforcera la collaboration, le partage des informations et l'harmonisation des normes, au bénéfice des consommateurs et du commerce à l'échelle mondiale.

j. Activités antérieures réalisées pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex ou les comités nationaux du Codex pendant au moins les trois années précédant la demande).

Comme noté plus haut, en 2007, l'USP a participé à la trente-neuvième session du CCFA comme membre de la délégation de l'Institute of Food Technologists, qui a le statut d'observateur aux réunions de la Commission du Codex. Le représentant de l'USP a été autorisé à informer le CCFA qu'il avait acquis le *FCC* à l'IOM et publierait la sixième édition en 2008.

À la quarantième session du CCFA tenue à Beijing (Chine) du 21 au 25 avril 2008, l'USP faisait partie de la délégation des États-Unis d'Amérique. Malheureusement, en raison du grand nombre de délégués, l'USP n'a pu faire de commentaires, en particulier durant le débat sur les spécifications relatives à certains additifs alimentaires. Sur la base de l'expérience acquise durant les deux dernières réunions du JECFA, l'USP souligne que l'admission au statut d'observateur lui permettra de partager ses connaissances et ses compétences scientifiques avec la Commission du Codex et ses organes subsidiaires, en particulier pour l'élaboration et l'amélioration des spécifications concernant les additifs alimentaires, les contaminants dans les aliments, la nutrition et les aliments diététiques ou de régime ainsi que les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

k. Domaine d'activité pour lequel est demandé le statut d'observateur (Commission et/ou organe subsidiaire). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer à des fins de participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, en indiquer les raisons.

L'USP demande à être admise au statut d'observateur auprès de:

- 1) Commission du Codex Alimentarius
- 2) Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA)
- 3) Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF)
- 4) Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)
- 5) Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)

I. Demandes précédentes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, y compris celles présentées par une organisation membre de l'organisation candidate. Si le statut d'observateur a été accordé, préciser pourquoi et quand il a pris fin. Si le statut a été refusé, prière d'indiquer les motifs invoqués.

L'USP n'a jamais présenté de demande d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius.

m. Langue (anglais, espagnol ou français) d'envoi de la documentation à l'organisation internationale non gouvernementale.

La documentation doit être envoyée à l'USP en anglais.

n. Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements.

Susan S. de Mars

Chief Legal Officer

United States Pharmacopeia Convention

USP Headquarters

12601 Twinbrook Parkway

Rockville, MD 20852-1790 (États-Unis d'Amérique)

Courriel: sdm@usp.org

o. Signature et date.

Susan S. de Mars

Juriste principal

27 avril 2009

ANNEXE 3: ENA

a. Nom officiel de l'organisation en différentes langues (avec sigle).

Early Nutrition Academy (ENA)

b. Adresse postale complète, numéros de téléphone et de télécopie, adresse électronique ainsi que numéro de télex et site Internet, le cas échéant.

L'Early Nutrition Academy est enregistrée à Saint-Gall (Suisse)

Toute la correspondance doit être envoyée au:

ENA Managing Director

Prof. Dr Berthold Koletzko

Dr von Hauner Children's Hospital, Univ. of Munich Medical Centre

Lindwurmstr. 4, D-80337 München (Allemagne)

Téléphone: +49 89 5160 2826, Télécopie: +49 89 5160 7742

Courriel: office.koletzko@med.uni-muenchen.de

Site Internet: www.early-nutrition.org

c. Objectifs et domaines de travail (mandat) de l'organisation, mode de fonctionnement (joindre les statuts, l'Acte constitutif, le Règlement intérieur, les règles de procédure, etc.). Date de création.

L'Early Nutrition Academy a été créée comme organisation à but non lucratif le 14 décembre 2006 au Fitzwilliam College, Cambridge (Royaume-Uni). Ci-joint son Acte constitutif qui décrit également les règles de procédure (cf. pièce jointe 1).

d. Organisations membres (nom et adresse de chaque organisation affiliée, méthode d'affiliation et si possible, nombre de membres et noms des principaux responsables. Si l'organisation compte des membres admis à titre individuel, indiquer leur nombre approximatif dans chaque pays. Si l'organisation est de nature fédérale et compte des organisations internationales non gouvernementales parmi ses membres, préciser si l'un des membres bénéficie déjà du statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius).

Les membres de l'Early Nutrition Academy sont actuellement des individus et non pas des associations. Il s'agit de professionnels de la santé hautement qualifiés et de chercheurs actifs dans les domaines de la nutrition des enfants et autres thèmes connexes, qui proviennent de différentes universités du monde, notamment: Centre médical de l'Université Erasmus de Rotterdam (Pays-Bas), Harvard Medical School, Boston, MA (États-Unis d'Amérique), Kings College de Londres (Royaume-Uni); Centre médical de l'Université de Leiden (Pays-Bas); Université médicale de Graz (Autriche); Université de médecine de Varsovie (Pologne); Murdoch Children's Research Institute, Université de Melbourne (Australie); Université nationale et capodistrienne d'Athènes (Grèce); Institut norvégien de santé publique, Oslo (Norvège); Hôpital pédiatrique de Suisse orientale de Saint-Gall (Suisse); Statens Serum Institute, Copenhague (Danemark), Telethon Institute for Child Health Research, Université de l'Australie occidentale, Perth (Australie); The Children's Memorial Health Institute, Varsovie (Pologne); The MetroHealth System, Case Western Reserve University School of Medicine, Cleveland, OH, États-Unis d'Amérique; Centre médical de l'Université d'État de l'Ohio, Columbus, OH (États-Unis d'Amérique); Université Libre de Bruxelles (Belgique); Université d'Amsterdam (Pays-Bas); Collège universitaire de Cork (Irlande); Collège universitaire de Dublin (Irlande); University Degli Studi di Milano (Italie); Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande); Université de Bristol (Royaume-Uni); Université de Californie, Irvine, CA (États-Unis d'Amérique); Université de Cambridge (Royaume-Uni); Université de Copenhague (Danemark); Université de Grenade (Espagne); Université de Munich (Allemagne); Université de Murcia (Espagne); Université de Nottingham (Royaume-Uni); Université de Southampton (Royaume-Uni); Centre de sciences de la santé de l'Université du Texas, San Antonio, TX (États-Unis d'Amérique); et Université de Rovira I Virgili, Tarragona (Espagne).

e. Structure (assemblée ou conférence; conseil ou autre forme d'organe directeur; type de secrétariat général; commissions sur des sujets particuliers, le cas échéant, etc.).

L'Assemblée générale de l'ENA se réunit une fois par an; il s'agit de l'organe décisionnel de plus haut niveau de l'association. La gestion est assurée par le **Conseil** comprenant le Directeur général (actuellement Pr. Berthold Koletzko, LMU Munich, Allemagne), Directeur scientifique (actuellement P^r Michael Symonds, Université de Nottingham, Royaume-Uni) et le Secrétaire (actuellement P^r Cristina Campoy, Université de Grenade, Espagne). Le conseil est appuyé par le **Comité directeur** (actuellement P^r Sjurdur Olsen, Copenhague; Dr Hans Demmelmair, Munich; Dr Maria Rodriguez-Palmero, Barcelone; Rhonda Smith, Windermere, Royaume-Uni; P^r Kurt Bärlocher, Saint-Gall, Suisse; Dr Margaret Ashwell, Ashwell, Royaume-

Uni; P^r Marjo-Rita Järvellin, Londres, Royaume-Uni et P^r Lucilla Poston, Londres, Royaume-Uni. Le Secrétariat est sis dans le bureau du Directeur général.

f. Indication de la source de financement (contributions, financement direct, contributions extérieures ou subventions, par exemple).

Les activités de l'ENA sont financées par les cotisations des membres, les recettes des ateliers et des activités de formation, qui sont souvent organisées en collaboration avec d'autres organisations à but non lucratif et les dons.

g. Réunions sur des questions recoupant en totalité ou en partie le champ d'activité de la Commission (indiquer la fréquence et le nombre de participants en moyenne; joindre le rapport de la dernière réunion, y compris les résolutions adoptées).

Les réunions scientifiques organisées ou co-organisées par l'ENA depuis sa création en 2006 comprennent:

14-16/06/2011, Tutzing (Allemagne)

Atelier scientifique « Micronutriments essentiels durant la grossesse, l'allaitement et la première enfance » (en collaboration avec le Projet européen EURRECA FP7).

24/05/2011, Sorrente (Italie) (en parallèle avec la quarante-quatrième conférence annuelle de l'ESPGHAN)

Atelier scientifique sur « les aspects de qualité et de sécurité sanitaire de la nutrition infantile » (en collaboration avec la Child Health Foundation et ESPGHAN).

28-30/03/2011, Tutzing (Allemagne)

Atelier scientifique sur « la documentation des effets fonctionnels de la nutrition infantile » (en collaboration avec la Child Health Foundation et ESPGHAN).

22-24/03/2011, Kiev (Ukraine)

Atelier co-parrainé par l'ENA sur « la malnutrition des enfants avec infirmités dans les internats de niveau 3-4: signes cliniques et symptômes, traitement et prévention », « Mise à jour de la nutrition pédiatrique » (en collaboration avec la Sight and Life Initiative).

15-18/09/2010, Santander, Cantabria (Espagne)

École d'études supérieures « Nutrition infantile et activité physique; Déterminants pour la programmation métabolique » (en collaboration avec Nutrivigen).

05/05/2010 Munich (Allemagne)

Atelier sur les procédures d'essais neurologiques (en collaboration avec le Projet européen FP7 NUTRIMENTHE).

06-08/05/2010 Munich (Allemagne)

Le pouvoir de la programmation. Conférence internationale sur l'origine développementale de la santé et des maladies (en collaboration avec les Projets européens FP6 EARNEST, FP7 NUTRIMENTHE et les sociétés scientifiques DOHAD, ESPGHAN, ISSFAL et IUNS).

Octobre 2009 - Juillet 2010, Université de Bristol (Royaume-Uni)

Cours abrégés en méthodes de recherche (en collaboration avec le Projet européen FP6 EARNEST).

01-04/10/2009, Grenade (Espagne)

École d'études supérieures: « Le rôle de la nutrition pour le développement cérébral et le comportement » (en collaboration avec le Projet européen FP7 NUTRIMENTHE).

24 et 26/09/2009, Cracovie (Pologne)

Atelier « Épidémiologie et statistiques pour les chercheurs étudiant les premiers stades de l'existence » et cours de formation international du niveau du doctorat « Comment réussir votre doctorat ».

03/04/2009, Warnemünde (Allemagne)

Atelier sur l'évaluation des fonctions cérébrales et du comportement (en collaboration avec le Projet européen FP6 EARNEST).

09-13/02/2009, Sierra Nevada, Grenade (Espagne)

Cours international « Grossesse et programmation » (en collaboration avec le Projet européen FP6 EARNEST et Nutrivigen).

10/10/2008, Glasgow (Royaume-Uni)

Atelier « Techniques actuelles de mesure de la composition corporelle » (en collaboration avec le Projet européen FP6 EARNEST).

25/04/2008, Grenade (Espagne)

Atelier « Libérer votre potentiel de succès et de chances: communiqués de presse, exposés et propositions – tout ce qu'il faut savoir sur la communication scientifique » (en collaboration avec le Projet européen FP6 EARNEST).

Atelier sur « Questions méthodologiques et pratiques liées à la compilation et à la comparaison de données sur l'apport alimentaire maternel dans les cohortes de naissances européennes pour une analyse conjointe de l'alimentation durant la grossesse » (en collaboration avec le Projet européen FP6 EARNEST).

17/10/2007, Prague (République tchèque)

Atelier « Mesure du vecteur d'impédance bioélectrique; analyse avec la balance TANITA BC-418 MA; Questionnaire sur l'activité physique et le style de vie ».

Atelier « Tests d'intelligence – Niveau 1 » (en collaboration avec le Projet européen FP6 EARNEST).

08-12/10/2007, Dummerstorf (Allemagne)

Méthodes pour l'étude du métabolisme des substrats énergétiques chez les porcs et les souris (en collaboration avec le Projet européen FP6 EARNEST).

06-08/09/2007 PROBIT Minsk (Biélorus)

Atelier « Étude III PROBIT: Glucométrie et prélèvement de sang, consentement et présentation des données » (en collaboration avec le Projet européen FP6 EARNEST).

20-21/04/2007, Budapest (Hongrie)

Conférence internationale sur « la programmation de la nutrition infantile et ses effets sur la santé plus tard dans la vie: l'obésité et au-delà » (en collaboration avec le Projet européen FP6 EARNEST).

h. Relations avec d'autres organisations internationales.

L'ENA a instauré une collaboration étroite avec plusieurs réseaux de recherche appuyés par la Commission européenne dans les sixième et septième programmes-cadres, notamment EARNEST, EURRECA, NUTRIMENTHE, PREVENT-CD, TORNADO, TOYBOX et EarlyNutrition. En outre, des collaborations et des activités concertées ont été mises en place avec plusieurs organisations scientifiques internationales, y compris DOHAD (Origine développementale de la santé et des maladies), ESPGHAN (Société européenne de gastroentérologie, hépatologie et nutrition pédiatriques), ISSFAL (Société internationale pour l'étude des acides gras et lipides) et IUNS (Union internationale des sciences de la nutrition).

a. ONU et organes (indiquer le statut consultatif ou un autre type de relation, le cas échéant)

Aucune collaboration n'a été établie.

b. Autres organisations internationales (joindre de la documentation sur les activités de fond)

Aucune collaboration n'a été établie à part celles énumérées ci-dessus.

i. Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires.

Les membres de l'ENA ont des connaissances scientifiques et pratiques approfondies dans le domaine de la nutrition et de la sécurité sanitaire des aliments qui peuvent aider à informer la Commission du Codex Alimentarius, et en particulier le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime à mieux atteindre leurs objectifs. Plusieurs membres de l'ENA ont contribué aux activités du CCNFSDU pendant de nombreuses années en tant que membres de délégations nationales et qu'observateurs d'ONG et connaissant bien les règles de procédure et la nécessité d'apporter une contribution constructive au processus du Codex. Nous souhaitons contribuer en particulier aux débats sur des domaines critiques de la nutrition durant la grossesse et la période d'allaitement, la nutrition des nourrissons et des enfants en bas âge, comme les discussions actuelles du CCNFSDU sur l'alimentation complémentaire.

j. Activités antérieures réalisées pour le compte de la Commission du Codex Alimentarius et du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires ou en rapport avec ceux-ci (indiquer toute relation des affiliés nationaux avec les comités régionaux de coordination et/ou les services centraux de liaison avec le Codex ou les comités nationaux du Codex pendant au moins les trois années précédant la demande).

Le Professeur Berthold Koletzko, de Munich et le Professeur Hania Szajewska, de Varsovie, ont largement contribué au travail et aux sessions du CCNFSDU en tant que membres de leurs délégations nationales et de l'ESPGHAN.

k. Domaine d'activité pour lequel est demandé le statut d'observateur (Commission et/ou organe subsidiaire). Si plusieurs organisations ayant des intérêts similaires sollicitent le statut d'observateur dans un domaine d'activité, ces organisations sont encouragées à se fédérer ou à s'associer à des fins de participation. Si la formation d'une telle organisation n'est pas réalisable, en indiquer les raisons.

L'ENA demande à être admise au statut d'observateur auprès du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime. À notre connaissance, aucune autre organisation de même nature que l'ENA jouit du statut d'observateur auprès du CCNFSDU, former une fédération de plusieurs associations ne semble donc pas être une option appropriée.

l. Demandes précédentes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius, y compris celles présentées par une organisation membre de l'organisation candidate. Si le statut d'observateur a été accordé, préciser pourquoi et quand il a pris fin. Si le statut a été refusé, prière d'indiquer les motifs invoqués.

L'ENA n'a jamais présenté de demande d'admission au statut d'observateur.

m. Langue (anglais, espagnol ou français) d'envoi de la documentation à l'organisation internationale non gouvernementale.

Nous souhaiterions que toutes les communications soient faites en anglais

n. Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements.

Berthold Koletzko, Dr med Dr med habil (MD PhD), Professor of Paediatrics
Managing Director, Early Nutrition Academy
D' von Hauner Children's Hospital, Univ. of Munich Medical Centre
Lindwurmstr. 4, D-80337 Munich (Allemagne)
Téléphone +49 89 5160 2826; Télécopie +49 89 5160 7742
Courriel: office.koletzko@med.uni-muenchen.de

o. Signature et date.

Nous vous saurions gré de bien vouloir examiner cette demande d'admission.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Berthold Koletzko, Docteur en médecine, Professeur de pédiatrie, Directeur général, Early Nutrition Academy.

ANNEXE 4: FEEDM

PARTIE I: Demande d'admission

a. Nom officiel:

F.E.E.D.M.

Fédération Européenne des Emballeurs et Distributeurs de Miel
European Federation of Honey Packers and Distributors

b. Contact:

Grosse Baeckerstrasse 4

20095 Hambourg (Allemagne)

Téléphone: 0049-40-37 47 19-0

Télécopie: 0049-40-37 47 19-19

Courriel: feedm@waren-verein.de

Site Internet: www.feedm.com

c. Objectifs et domaines de travail:

Représenter et coordonner les intérêts des acteurs du secteur du miel européens.

Date de création: 1989

Pièces jointes: Règlement intérieur de notre association

d. Organisations membres:

- Autriche: Darbo AG
- Belgique: Meli B.V.
- Finlande: Hunajainen SAM Oy
- France: Syndicat Français des Miels
- Allemagne: Honig-Verband e.V.
- Grèce: SETSEM
- Hongrie: Magyar Mézkereskedők és Csomagológ Egyesülete
(Association hongroise des distributeurs et emballeurs de miel)
- Italie: A.I.I.P.A.
- Pays-Bas: De Traay B.V.
- Pologne: Corpo Gadek Rogalski sp.j.
- Portugal: Apisland LDA
- Slovénie: Medex d.o.o.
- Espagne: Asemiel
- Royaume-Uni et Irlande: British Honey Importers & Packers Association (Association britannique des importateurs et emballeurs de miel)

et en tant que membre associé de l'AELE:

- Suisse, Narimpex AG

Veillez trouver ci-joint la liste des membres de la F.E.E.D.M. avec des détails sur les associations membres et chaque entreprise.

e. Structure:

Le secrétariat de l'association est sis en Allemagne, à l'adresse indiquée ci-dessus. Les membres de l'association se réunissent deux fois par an pour l'Assemblée générale qui a lieu au printemps et en automne chaque année en des lieux différents. Les principales tâches de la F.E.E.D.M. sont: garantir la très bonne qualité du miel et représenter les intérêts du secteur du miel européen au niveau de l'UE et au niveau international.

f. Indication de la source de financement:

Contributions.

g. Réunions:

Elles se tiennent deux fois par an.

h. Relations avec d'autres organisations internationales:

La F.E.E.D.M. est membre d'APIMONDIA. La F.E.E.D.M. assure actuellement la présidence du Groupe consultatif sur l'apiculture auprès de la Commission de l'UE. La F.E.E.D.M. est par ailleurs enregistrée comme partie intéressée auprès de l'Agence européenne du médicament.

i. Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires:

Compétences techniques dans tout ce qui a trait au commerce du miel. En particulier, nous aimerions intervenir en tant qu'experts dans le domaine des résidus de médicaments vétérinaires et des alcaloïdes de pyrrolizidine dans le miel.

j. Activités antérieures:

Nous sommes enregistrés comme partie intéressée à l'Agence européenne du médicament à Londres et en tant qu'experts du Groupe consultatif sur l'apiculture auprès de la Commission de l'UE. La F.E.E.D.M. a des liens avec la Commission internationale du miel, et travaille en étroite collaboration avec des laboratoires indépendants.

k. Domaine d'activité pour lequel est demandé le statut d'observateur:

Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et groupe de travail électronique pour les LMR dans le miel ainsi que les alcaloïdes de pyrrolizidine.

l. Demandes précédentes d'admission au statut d'observateur auprès de la Commission du Codex Alimentarius:

Aucune.

m. Langues d'envoi de la documentation à l'organisation internationale non gouvernementale:

Anglais.

n. Nom, fonction et adresse de la personne fournissant les renseignements:

Dr Katrin Langner, Secrétaire générale
Grosse Baeckerstrasse 4, 20095 Hambourg (Allemagne).

o. Date:**Signature:**

Hambourg, 25 août 2011

Dr Katrin Langner LL.M.
Secrétaire générale
F.E.E.D.M.

PARTIE II: Explications sur les relations avec APIMONDIA (actuellement observateur auprès du Codex).

Apimondia regroupe de nombreuses associations différentes en tant qu'organisation faîtière internationale unique, mais centrée principalement sur l'apiculture. La structure d'Apimondia comprend différents comités scientifiques mais il n'existe pas de groupe de travail pour le produit « miel ». La F.E.E.D.M. a proposé d'en établir un au sein d'Apimondia, mais cela ne s'est pas fait. Apimondia s'occupe de questions d'apiculture plus techniques.

La F.E.E.D.M. est l'association faîtière européenne pour les importateurs de miel et les négociants en miel. Nous sommes plus intéressés au produit lui-même. Les questions de qualité et de sécurité sanitaire du produit sont très importantes pour notre association et nous sommes très actifs dans ce domaine. À notre avis, la F.E.E.D.M. pourrait contribuer aux questions de qualité et de sécurité sanitaire du miel et représenter ce secteur commercial, c'est pourquoi nous demandons à être admis au statut d'observateur.

ANNEXE 5: ICAAS

PARTIE I: DEMANDE D'ADMISSION

1. OBJET

La demande présentée par le Conseil international sur la science des acides aminés pour être admis au « statut d'observateur » auprès de la Commission du Codex Alimentarius conformément aux « *Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius* ».

2. NOM OFFICIEL DE L'ORGANISATION

Anglais: International Council on Amino Acid Science (ICAAS)

Français: Conseil international sur la science des acides aminés

3. ADRESSE POSTALE COMPLÈTE

Conseil international sur la science des acides aminés
Avenue Jules Bordet 142
B-1140 Bruxelles (Belgique)
Téléphone: +32-2-761-1676; Télécopie: +32-3-761-1699
Site Internet: <http://www.icaas-org.com>

4. OBJECTIFS, DOMAINES DE TRAVAIL ET MODE DE FONCTIONNEMENT

Introduction:

L'ICAAS est une association internationale à but non lucratif composée d'organisations ayant des intérêts dans la science des acides aminés et présente en Belgique depuis 2008.

L'ICAAS a été créé en l'an 2000 à Tokyo (Japon). Depuis, il a parrainé une série d'ateliers internationaux ainsi que des études scientifiques sur les apports adéquats et le contrôle de la qualité des acides aminés utilisés à des fins nutritionnelles dans les compléments alimentaires et les aliments. En outre, l'ICAAS tente de mettre au point une méthode nouvelle et adaptée à la spécification qui permettrait d'identifier les aliments et les compléments alimentaires contenant des acides aminés fortement adultérés et coopère avec l'USP et d'autres organismes gouvernementaux, notamment dans les pays en développement.

Objectifs de l'ICAAS:

1. Étudier et résoudre les problèmes scientifiques liés à la sécurité sanitaire et à la qualité des acides aminés utilisés à des fins nutritionnelles (non technologiques) dans les aliments et les compléments alimentaires.
2. Concevoir un cadre permettant d'évaluer et de prévoir les conséquences des différents niveaux d'apports d'acides aminés chez les humains.
3. Élaborer des spécifications de qualité ICAAS pour les produits contenant des acides aminés vendus sur les marchés afin d'assurer la protection des consommateurs.

Domaines de travail:

1. Organiser des ateliers internationaux sur l'évaluation d'apports adéquats et sûrs d'acides aminés alimentaires. L'ICAAS a tenu une série d'ateliers internationaux (voir les comptes rendus aux [Annexes la – le](#)) avec des experts de divers domaines de recherche des secteurs universitaire, industriel et gouvernemental pour étudier les apports adéquats d'acides aminés et les méthodes d'évaluation de leur sécurité sanitaire. Le prochain atelier, consacré spécifiquement aux limites maximales d'apports de deux acides aminés, la leucine et le tryptophane, devrait se tenir en novembre 2011 à Washington DC.
2. Réaliser des études de recherche. Grâce à son Fonds pour la recherche, l'ICAAS a réalisé quelques travaux de recherche visant à accélérer les débats fondés sur des données pour déterminer les limites maximales d'apports pour les acides aminés dans les aliments et les compléments alimentaires.
3. Améliorer le contrôle de la qualité des compléments d'acides aminés existants, y compris le contrôle des spécifications.
4. Présenter des informations scientifiques aux autorités réglementaires et coopérer avec la Commission du Codex Alimentarius à la réalisation des objectifs du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires liés aux spécifications et à la sécurité sanitaire générale des nutriments, y compris les acides aminés.
5. Diffuser au public des informations scientifiques sur les acides aminés.

Mode de fonctionnement:

1. L'ICAAS (voir [Annexe II](#) pour le Règlement intérieur en français (la traduction anglaise est également jointe) est réglementé par les dispositions de l'Article III de la loi belge du 27 juin 1921 concernant les associations sans but lucratif, internationales et autres.
2. L'ICAAS est gouverné par le Conseil d'administration et l'Assemblée générale des organisations membres et conseillé par le Comité consultatif scientifique actuellement composé de six chercheurs universitaires, à savoir:
 - P^f Dennis M. Bier (Faculté de médecine Baylor, États-Unis d'Amérique)
 - P^f Sidney M. Morris (Université de Pittsburgh, Faculté de médecine, États-Unis d'Amérique)
 - P^f Andrew G. Renwick (Professeur émérite, Université de Southampton, Royaume-Uni)
 - P^f Luc A. Cynober (Université Paris Descartes, France)
 - P^f Yuzo Hayashi (NPO Commission Centre, Food & Health Sciences, Japon)
 - P^f Motoni Kadowaki (Université de Niigata, Japon)

5. ORGANISATIONS MEMBRES

L'ICAAS est actuellement composé des organisations membres ci-après:

1. Kyowa Hakko Bio. Co., Ltd., **Japon** (administrateur général: D^r K. Morishita)
2. Evonik Rexim S.A.S., **France** (administrateur général: D^r A. Karau)
3. Ruinian International Ltd., **République populaire de Chine** (administrateur général: M. H. Tsang)
4. Ajinomoto Co., Inc., **Japon** (administrateur général: D^r R. Yamaguchi)
5. Meiji Diaries Corporation, **Japon** (administrateur général: D^r T. Kaneko)
6. Otsuka Pharmaceuticals Co., Ltd., **Japon** (administrateur général: M. D. Ikeda)
7. S.A. Ajinomoto Omnicem NV, **Belgique** (administrateur général: M. H. Hayashi)
8. Suntory Holdings, Ltd., **Japon** (administrateur général: D^r H. Tsujimura)
9. Kyowa Hakko Europe, GmbH, **Allemagne** (administrateur général: D^r D. Bartschat)
10. Aji Amino Science LLC., **États-Unis d'Amérique** (administrateur général: M. J. S. Heaton)

Organisations ayant temporairement renoncé à leur statut d'observateur (2011):

1. Taiwan Amino Acid Manufacturers Association, **Taiwan ROC**

6. STRUCTURE ET RÉUNIONS

- L'ICAAS (l'association) est un conseil d'organisations membres (entreprises ou associations). Chaque organisation membre de l'ICAAS nomme une personne pour la représenter auprès de l'association. Chaque organisation membre a un droit de vote et a au moins un vote.
- Les activités de l'ICAAS sont conformes aux lois anti-monopoles et à d'autres lois, règles et procédures applicables.
- L'association est gérée par le Conseil d'administration (membres non rémunérés) composé d'au moins trois directeurs qui sont nommés par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration possède de vastes pouvoirs en matière de gestion et d'administration, sauf ceux attribués à l'Assemblée générale.
- L'Assemblée générale (qui se réunit au moins une fois par an) exige la présence ou la représentation par procuration de plus de la moitié des organisations membres. Les résolutions sont adoptées à la majorité simple des voix des organisations membres présentes ou représentées. Les comptes rendus sont conservés (Voir [Annexe III](#) pour les comptes rendus des trois dernières réunions générales).
- Le Président-Directeur général est désigné lors de la Réunion du Conseil organisée au moins une fois par an, voir [Annexe IV](#) pour les comptes rendus des trois dernières réunions du Conseil. Le président-Directeur général appuie le Conseil d'administration et est responsable de la mise en œuvre des activités convenues lors de l'Assemblée générale et de la Réunion du Conseil d'administration.
- Le Président de l'ICAAS (qui peut être rémunéré) est désigné lors de la Réunion du Conseil et nommé à l'Assemblée générale.
- Les organisations membres situées dans une région peuvent établir un chapitre et avoir un bureau de chapitre dans la région. Actuellement, un chapitre européen et un chapitre japonais sont établis pour des activités scientifiques dans la région concernée. L'association met des fonds à la disposition des chapitres, fonds qu'ils peuvent utiliser à leur gré. Des règles détaillées concernant l'allocation des fonds sont définies lors de la Réunion du Conseil.
- Un secrétariat est établi pour gérer les opérations journalières de l'association. Une partie du travail du secrétariat est actuellement confiée à une organisation professionnelle (Kellen Europe Co., Bruxelles, Belgique).
- Outre l'Assemblée générale et les réunions du Conseil, des réunions du Comité de financement de la recherche de l'ICAAS et des réunions du Comité scientifique consultatif de l'ICAAS sont convoquées en fonction des besoins scientifiques de l'association. Participent aux réunions du Comité de financement de la recherche les conseillers universitaires auprès de l'ICAAS (voir chapitre 4, « Méthodes de

fonctionnement »). Enfin, les réunions du comité chargé de l'organisation des ateliers de l'ICAAS ont lieu en fonction des besoins.

7. SOURCE DE FINANCEMENT

Toutes les dépenses de l'ICAAS, y compris celles ayant trait à son programme de recherche (IRF) sont couvertes par les contributions des membres, conformément au Règlement intérieur de l'ICAAS.

8. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

United States Pharmacopeia (USP) (Pharmacopée des États-Unis) et Food Ingredients Stakeholder Forum (Forum des parties s'occupant d'ingrédients alimentaires) de l'USP

L'ICAAS a participé aux réunions scientifiques et donné des avis d'experts en ce qui concerne les spécifications relatives aux acides aminés dans les compléments alimentaires. En outre, l'ICAAS a présenté récemment à l'USP une proposition portant sur une approche nouvelle des spécifications des acides aminés pour le Food Chemical Codex (voir [Annexe V](#), document de travail); il s'agit d'une méthode simple pour déterminer les acides aminés les plus adultérés dans les denrées alimentaires. La proposition de l'ICAAS a été évaluée par des experts de l'USP (la première série de réunions s'est achevée fin janvier 2011).

L'International Life Science Institute (ILSI) et l'ILSI Research Foundation

Le septième Atelier sur l'évaluation des acides aminés, parrainé par l'ICAAS en novembre 2007 (Tokyo), a été co-organisé avec ILSI Japon comme colloque satellite de la Cinquième Conférence internationale sur la nutrition et le vieillissement (voir [Annexe Ia](#)).

Le huitième Atelier sur l'évaluation des acides aminés prévu pour novembre 2011 est co-organisé avec l'ILRI RF (Washington DC).

Japanese Society of Nutrition and Food Science

ICAAS Japon a co-organisé avec la Japanese Society of Nutrition and Food Science le colloque satellite (Progrès de la recherche en matière d'acides aminés dans les domaines de la santé humaine et des maladies), au Dix-neuvième Congrès international sur la nutrition (octobre 2009) à Bangkok (Thaïlande).

Commission du Codex Alimentarius

La déclaration de l'ICAAS sur le « Rapport d'un Atelier technique conjoint FAO/OMS sur l'évaluation des risques liés aux nutriments, 2-6 mai 2005 » a été soumise à la Commission du Codex Alimentarius.

9. CONTRIBUTION PRÉVUE AU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

Les activités de l'ICAAS ont un rapport direct avec:

- Une Consultation mixte d'experts OMS/FAO/UNU sur les besoins en protéines et acides aminés dans la nutrition humaine.
- Le Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments et le Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, notamment en ce qui concerne l'utilisation des acides aminés.
- Un Comité mixte FAO/OMS pour l'établissement de limites maximales d'apports en nutriments et substances connexes.

Observations supplémentaires:

1. Les acides aminés sont largement utilisés dans les compléments alimentaires et les aliments enrichis dans les pays développés et leur sécurité en termes à la fois de limites maximales et de spécifications ne fait pas l'objet d'un contrôle adéquat. En outre, dans certaines régions en développement, l'inadéquation nutritionnelle des acides aminés essentiels représente encore un grave problème de soins de santé. Ainsi, à l'échelle mondiale, il existe des risques divers d'inadéquation, d'une part, et d'un excès et/ou d'une contamination de compléments/aliments contenant des acides aminés d'autre part.
2. L'ICAAS qui a acquis un vaste savoir-faire dans la science des acides aminés et a constitué un vaste réseau d'experts universitaires, parraine de grands projets de recherche sur la sécurité sanitaire des acides aminés (voir [Annexe VI](#) pour le rapport le plus récent d'une recherche appuyée par l'ICAAS présenté à la « Experimental Biology », CA en avril 2010); à ce jour, il a organisé sept grands ateliers internationaux consacrés à la sécurité sanitaire des acides aminés dont les cinq derniers ont été publiés sous la forme de comptes rendus dans le J. Nutrition (voir les comptes rendus [Annexes Ia - Ie](#)).

10. ACTIVITÉS ANTÉRIEURES RÉALISÉES POUR LE COMPTE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Aucune

11. DOMAINE D'ACTIVITÉ POUR LEQUEL EST DEMANDÉ LE STATUT D'OBSERVATEUR

- Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CX-735)
- Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CX-720)
- Sessions de la Commission du Codex Alimentarius

12. DEMANDES PRÉCÉDENTES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR

Aucune

13. LANGUE D'ENVOI DE LA DOCUMENTATION

Anglais

14. NOM, FONCTION ET ADRESSE DE LA PERSONNE FOURNISSANT LES RENSEIGNEMENTS

D^r Miro Smriga, CEO

Conseil international sur la science des acides aminés (ICAAS)

Avenue Jules Bordet 142

B-1140 Bruxelles (Belgique)

Courriel: ICAAS@kelleneurope.com

15. SIGNATURE ET DATE

.....

Miro Smriga, PhD

.....

Date

PARTIE II: Éclaircissements relatifs aux règles d'admission au statut de membre

Suite à notre appel téléphonique du 25 juillet 2011 concernant la demande d'admission de l'ICAAS au statut d'observateur auprès du Codex, je souhaite rappeler les critères qui s'appliquent pour devenir membre de l'association. La condition principale pour devenir membre est incluse dans les statuts de l'ICAAS. L'Article 6 énonce en particulier que, « *l'ICAAS accueille toutes les organisations qui s'intéressent aux acides aminés, par exemple, les sociétés, les associations et les instituts universitaires* ». Par conséquent et en conformité avec ses statuts, l'ICAAS ne peut pas et ne réserve pas son jugement sur les données de nature administrative que les membres soumettent dans leur demande telles que les coordonnées des contacts et les adresses. J'espère que cette lettre clarifie toute demande concernant l'adhésion à l'ICAAS.

Hans Craen
Secrétariat de l'ICAAS

ANNEXE 6: YFLA

Partie I: Demande

A. NOM DE L'ORGANISATION

- Anglais (nom original): **YLFA International – Association of Yoghurts & Live fermented milks**
- Français: **YLFA International – Association des yaourts & laits fermentés vivants**

B. ADRESSE POSTALE

Rue de l'Association 32
1000 Bruxelles
Belgique
Téléphone: +32 2 210 20 30
Télécopie: +32 2 210 20 35
Courriel: c.lambert@ylfa.org
Site Internet: www.ylfa.org

C. OBJECTIFS ET DOMAINES DE TRAVAIL

1. Mandat: Le but de l'Association est de promouvoir et de défendre les yaourts, les laits vivants fermentés et d'autres produits laitiers vivants fermentés.

Pour atteindre cet objectif, l'Association entend mener les activités ci-après:

- Définir les concepts de yaourts et d'autres laits fermentés vivants.
- Œuvrer avec les autorités publiques nationales et internationales, particulièrement au niveau législatif, pour encourager et assurer la reconnaissance de la définition de yaourts et autres laits fermentés vivants.
- Mener à bien toutes les études (scientifiques, sur les consommateurs, économiques, etc.) destinées à montrer les bénéfices qu'apportent aux consommateurs les produits « vivants », les coordonner et les utiliser, et faire connaître les produits à base de yaourt et autres laits fermentés « vivants ».
- Encourager les relations et les échanges avec des experts scientifiques internationaux qui étudient les yaourts et d'autres laits fermentés vivants et leurs bénéfices pour la santé.
- Échanger des informations avec les membres en conformité avec l'objectif de l'Association et avec la législation sur la concurrence. À cette fin, l'Association devra adopter des modes de fonctionnement spécifiques pour aider ses organes à se conformer à la législation sur la concurrence.

2. Domaines de travail de l'Association

Domaines de travail de l'Association: L'YLFA s'emploie à sauvegarder et à protéger la spécificité du yaourt "vivant" et des laits fermentés vivants et suit de près toutes les normes et réglementations internationales, régionales et nationales qui peuvent influencer sur l'industrie des yaourts et des laits fermentés vivants.

Cela comprend notamment les normes sur les définitions et dénominations (par ex. la Norme Codex sur les laits fermentés, la définition des probiotiques donnée par la FAO), la sécurité sanitaire des aliments (par ex. le statut juridique des organismes vivants, ainsi que la nutrition et les bénéfices santé (par ex. les profils nutritionnels et les allégations relatives à la santé).

3. Date de création

L'Association a été créée à Paris en janvier 2005. Elle s'est transférée à Bruxelles en 2008 et est devenue une association internationale à but non lucratif, conformément à la loi belge du 2 décembre 2009.

Pièce jointe I: Règlement intérieur (dernière version, datée du 9/12/2009 – en français, langue originale, et en anglais).

D. MEMBRES

Membres

Les organisations, entreprises ou institutions qui sont directement intéressées au développement de l'industrie du yaourt et d'autres laits fermentés vivants peuvent être membres. Plus précisément, l'Association est composée de **membres actifs** et de **membres associés**. Les **membres actifs** fabriquent des yaourts et d'autres laits fermentés vivants. Actuellement, les membres actifs sont de grandes sociétés comme Danone, Lactalis-Nestlé produits frais, Yoplait et Yakult. Les **membres associés** sont des organisations, sociétés, institutions et entités qui s'intéressent directement ou indirectement au développement de l'industrie du yaourt et des laits fermentés vivants mais qui n'en fabriquent pas. Actuellement, l'Association compte deux membres associés, qui sont tous deux producteurs de cultures: Chr. Hansen et Danisco. Nos membres sont actifs dans plus de **65 pays**.

Pièce jointe II: Liste des membres.

Procédure et critères pour l'affiliation:

Les organisations, sociétés, institutions, entités et individus qui souhaitent se joindre à l'Association doivent envoyer leur demande au Président du Conseil d'administration ou au Directeur exécutif de l'Association. La demande doit être présentée pour approbation à la prochaine **Assemblée générale extraordinaire** de l'Association.

E. STRUCTURE

L'YLFA est dirigée par l'Assemblée générale composée de tous les membres actifs.

Les autres organes directeurs sont les suivants:

- Le **Conseil d'administration** qui est composé d'un minimum de trois membres nommés par l'Assemblée générale, y compris un président et un trésorier.
- Le **secrétariat** compte un membre du personnel affecté à YLFA International. Le secrétariat s'occupe de la gestion journalière de l'Association, de la représentation de l'Association auprès de l'UE et des institutions internationales, de la coordination des groupes de travail et des tâches de secrétariat général.
- Les **groupes de travail**: groupe de travail technique et réglementaire et groupe des communications. Des groupes de travail spéciaux peuvent être mis en place pour étudier des questions particulières; ainsi, des groupes ont été constitués pour travailler sur les laits fermentés et les yaourts (bénéfices santé, questions/réponses...), sur les probiotiques (catégories d'aliments probiotiques) ou sur des caractéristiques inhérentes aux laits fermentés.

F. FINANCEMENT

L'YLFA est financée uniquement et directement par des contributions fixes des membres. Elle ne reçoit ni financements ni dons extérieurs.

G. RÉUNIONS

- **Assemblée générale**: réunions au moins une fois par an, en moyenne 15 participants.
- **Conseil d'administration**: réunions au moins trois fois par an, en moyenne 10 participants.
- **Groupes de travail**: quatre à six réunions par an, en moyenne 10 participants. Concernant les activités du Codex Alimentarius, nous avons participé activement aux discussions et à l'adoption de la Norme Codex sur les laits fermentés STAN 243-2003. Nous avons exprimé nos points de vue par le biais de certains des États membres du Codex. Vous trouverez en pièce jointe notre position concernant la dernière modification de la Norme Codex STAN 243-2003.

Actuellement, des projets régionaux sur les laits fermentés comme ceux concernant l'Ayran ou le Dough font ou feront l'objet d'échanges de vues. C'est la raison pour laquelle nous vous adressons notre demande d'accès au statut d'observateur.

Pièce jointe III: Document de synthèse Norme Codex sur les laits fermentés.

H. RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'YLFA représente l'industrie des laits fermentés principalement auprès des institutions européennes, en particulier auprès des diverses Directions générales de la Commission européenne telles que la Direction générale « Santé et protection des consommateurs » (DG Sanco) et DG Agri avec lesquelles elle entretient des contacts fréquents. Actuellement, nous travaillons principalement sur les allégations relatives à la santé,

les profils nutritionnels ou, en collaboration avec d'autres associations, sur l'information alimentaire ou les normes de qualité. L'YLFA International est la **seule** association aux niveaux européen et international représentant les producteurs de yaourt et de laits fermentés. L'YLFA n'est membre d'aucune autre association internationale (comme la FLI) ou européenne représentant les produits laitiers. Aucune autre association n'est membre de l'YLFA. L'YLFA n'a donc pas de relations avec des associations ayant le statut d'observateur auprès du Codex.

Pièce jointe IV: Exemple de document de synthèse envoyé à la Commission de l'UE.

I. CONTRIBUTION PRÉVUE AU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

En tant qu'association en expansion représentant les principaux producteurs de yaourt et de laits fermentés dans le monde, l'YLFA est très qualifiée pour exprimer les points de vue des industriels et partager des expériences sur les laits fermentés.

Marché

Le marché du yaourt et des laits fermentés représente 55 milliards d'euros et 20 millions de tonnes produites par an, l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie représentant 50 pour cent du marché. Les ventes de yaourts et de laits fermentés continuent de progresser partout dans le monde, en particulier sur les nouveaux marchés comme la Chine et la Russie ainsi que dans des pays du Moyen-Orient, de l'Afrique du Nord et de l'Amérique latine. En cinq ans, les ventes mondiales ont augmenté d'environ 25 pour cent en valeur. Le marché des laits fermentés fonctionnels a progressé, passant de 2,13 milliards d'euros en 2005 à 3,3 milliards d'euros en 2010, soit une augmentation de 55 pour cent. En particulier, les boissons probiotiques ont contribué à la croissance du marché des laits fermentés, produisant certains des nouveaux produits les plus novateurs dans le secteur laitier d'aujourd'hui.

J. ACTIVITÉS ANTÉRIEURES POUR LE COMPTE DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET DU PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES, OU EN RAPPORT AVEC CEUX-CI

Comme il est indiqué au point G, nous avons participé indirectement aux activités du Codex en collaborant étroitement avec certains des membres du Codex ou de la Commission de l'UE.

K. DOMAINE D'ACTIVITÉ DANS LEQUEL LA PARTICIPATION AU TITRE D'OBSERVATEUR EST DEMANDÉE

Le statut d'observateur est demandé concernant toute activité de la Commission du Codex qui pourrait influencer sur les laits fermentés, en particulier les activités sur la Norme Codex pour les laits fermentés (STAN 243-2003) ou les activités sur les normes régionales pour les laits fermentés comme l'Ayran ou le Dough. Nous nous intéressons également aux questions connexes comme les travaux du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime ou sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

L. DEMANDES PRÉCÉDENTES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, Y COMPRIS CELLES PRÉSENTÉES PAR UNE ORGANISATION MEMBRE DE L'ORGANISATION CANDIDATE

À notre connaissance, aucune demande n'a jamais été présentée par un membre de l'YLFA.

M. LANGUES

Langues de travail durant les réunions/téléconférences: français/anglais. Les documents doivent être envoyés au secrétariat en français, anglais et espagnol.

N. NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE FOURNISSANT LES RENSEIGNEMENTS

Carine Lambert
Directeur
Rue de l'Association 32
1000 Bruxelles
Belgique

O. SIGNATURE ET DATE

17 mai 2011

PARTIE II: Éclaircissements concernant les années écoulées depuis la création (courriel de Carine Lambert)

L'YLFA a été créée à Paris en 2005. Afin d'augmenter sa « visibilité », l'Association s'est transférée à Bruxelles en 2008. Il nous a fallu ensuite aligner notre règlement intérieur sur la loi belge. Malheureusement, la procédure s'est prolongée de façon imprévue du fait que la Belgique n'avait pas de gouvernement et que le pouvoir exécutif ne pouvait ratifier le Décret reconnaissant l'YLFA comme une association internationale à but non lucratif. Nonobstant, le nom et le nombre des membres, la teneur du Règlement intérieur et le but de l'Association sont exactement les mêmes qu'en 2005. À l'exception de son emplacement, l'YLFA existe sous sa forme actuelle depuis plus de trois ans.

ANNEXE 7: AIPCE

a. Nom officiel

AIPCE

En anglais:

EU Fish Processors Association – AIPCE

En français:

Association des Industries du Poisson de l'UE – AIPCE

b. Contacts

AIPCE c/o AGEP

Boulevard Saint-Michel 77-79

B-1040 Bruxelles

Téléphone: +32 2 740 29 61

Télécopie: +32 2 732 51 02

Courriel: aipce@agep.eu

Site Internet: <http://www.aipce-cep.org>

c. Objectifs

Objectifs de l'Association selon nos statuts:

L'objectif de l'AIPCE est de promouvoir et de fournir des informations sur les marchés, scientifiques, juridiques, économiques et générales et de réaliser des études commerciales et statistiques se rapportant aux établissements de transformation du poisson. L'AIPCE s'emploie également à rehausser les intérêts et l'image de ses membres et de l'industrie au sein de l'UE et à représenter ces intérêts s'il y a lieu.

L'AIPCE fournit à ses membres des services promotionnels et de TI et organise des réunions, conférences et événements selon les besoins.

L'Association travaille également avec d'autres organes sur des questions d'intérêt commun pour réaliser ces objectifs.

Le domaine d'activité de l'AIPCE est défini en détail par décision de l'Assemblée générale.

Date de création: 1959

d. Organisations membres

Voir pièce jointe.

e. Structure

- Assemblée générale
- Conseil d'administration
- Groupes de travail: le cas échéant, examiner des questions techniques requérant l'avis d'experts
- Secrétariat permanent:
 - Aurora VICENTE Herrera – Secrétaire général
 - Adriana NOSEWICZ – Conseiller en matière de politiques

f. Indication de la source de financement

Financement à 100 pour cent par les contributions des membres.

g. Réunions

Assemblée générale: chaque année, avec la participation de tous les membres.

Conseil d'administration: Président et/ou Secrétaire général des associations nationales, en moyenne trois ou quatre fois par an.

Groupes de travail: 10 fois par an.

h. Relations avec d'autres organisations internationales

L'AIPCE coopère avec la CEP (EU Fish Traders Association), l'ACFA et la Commission européenne.

i. Contribution prévue au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires

Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche.

k. Domaine d'activité

Produits halieutiques, hygiène, additifs, étiquetage, fumage, etc.

m. Langues

Anglais.

n. Nom, fonction et adresse

Aurora VICENTE Herrera
Secretary General AIPCE
Boulevard Saint-Michel 77-79
B-1040 Bruxelles
Belgique

o. Signature et date

Aurora VICENTE Herrera
16 novembre 2011